

**CANTON DE ST JEAN DE MONTS ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**COMMUNE DE LA GUERINIERE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA GUERINIERE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France LÉCULÉE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 16 mai 2019.

**PRÉSENTS** : Mme Marie-France LÉCULÉE, Maire, M. Marc DANO, Mme Michèle POUPELARD, M. Laurent SOULARD, Mme Valérie BARANGER, M. Maurice BAUDRY, M. Jacques BOZEC, Mme Ingrid BURGAUD, Mme Marie-Cécile CLISSON, M. Christian CLOUTOUR.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Christian BONNEAU qui a donné pouvoir à Mme Marie-France LÉCULÉE, Mme Béatrice DUPUY qui a donné pouvoir à M. Christian CLOUTOUR, M. Bruno GALVAN qui a donné pouvoir à Mme Marie-Cécile CLISSON, Mme Anne-Marie MARY qui a donné pouvoir à Mme Michèle POUPELARD.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme Michèle POUPELARD.

Le Conseil Municipal est ouvert à 19h00.  
Le compte rendu du 9 avril 2019 est adopté.

**Objet : Amicale Laïque de Noirmoutier : participation communale à l'accueil de loisirs – n° 2019-38**

Madame Michèle POUPELARD, Adjointe à la Vie Sociale, rappelle que la Commune verse des subventions à l'Amicale Laïque de Noirmoutier, et notamment au titre d'une participation pour l'accueil de loisirs (mercredi après-midi et petites vacances).

Considérant la convention qui lie les deux parties ;  
Considérant les délibérations précédentes, et notamment celle en date du 13 avril 2015 ;  
Considérant l'acompte versé en 2018 : 2 709,00 € ;  
Considérant la participation définitive issue du bilan 2018 : 3 771,85 € ;  
Considérant par ailleurs la participation prévisionnelle pour 2019 : 3 784,59 € ;  
Considérant qu'il convient donc de verser le solde 2018 et l'acompte 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à l'Amicale Laïque de Noirmoutier une subvention de 3 712,07 € pour l'accueil de loisirs, correspondant au solde 2018 (1 062,85 €) et à l'acompte 2019 (2 649,22 €) ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

### **Objet : Amicale Laïque de Noirmoutier : participation communale à l'accueil périscolaire – n° 2019-39**

Madame Michèle POUPELARD, Adjointe à la Vie Sociale, rappelle que la Commune subventionne l'Amicale Laïque de Noirmoutier, et notamment au titre d'une participation pour l'accueil périscolaire, qui a lieu à La Guérinière, les matins et soirs d'école.

Considérant la convention qui lie les deux parties ;  
Considérant les délibérations précédentes et notamment celle en date du 13 avril 2015 ;  
Considérant l'acompte versé en 2018 (5 254,86 €) ;  
Considérant la participation définitive issue du bilan 2018 (6 200,20 €) ;  
Considérant par ailleurs la participation prévisionnelle pour 2019 (7 557,68 €) ;  
Considérant qu'il convient donc de verser le solde 2018 et l'acompte 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer à l'Amicale Laïque de Noirmoutier une subvention de 6.235,72 € pour l'accueil périscolaire, correspondant au solde 2018 (945,35 €) et à l'acompte 2019 (5 290,38 €) ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

### **OBJET : Transports scolaires : participation aux frais de gestion de l'organisateur secondaire – n° 2019-40**

Mme le Maire expose que la ville de Challans est organisateur secondaire des transports scolaires pour le Conseil Départemental.

Elle supporte donc des frais de gestion et de personnel liés à l'organisation de ces transports.

L'aide versée par le Conseil Départemental ne compensant pas la totalité de la charge, Challans sollicite une participation financière des communes desservies.

Le Maire de Challans précise que pour l'année scolaire 2018-2019, 9 élèves de la commune bénéficient de ce transport et la somme restant à sa charge s'élève à 22 € par élève transporté.

Mme le Maire propose, pour que ce mode d'organisation soit maintenu, d'accepter cette participation financière.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer aux frais de gestion liés à l'organisation, par la ville de Challans (organisateur secondaire) des transports scolaires.

Mme le Maire est autorisée à signer tout document relatif à cette affaire.

### **OBJET : Marché restauration scolaire en liaison chaude – n° 2019-41**

Madame le Maire rappelle que la procédure concernant la consultation pour la préparation et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire.

Le présent marché fait l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'objet du marché est la préparation et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de la Commune de la Guérinière (entre 6000 et 11000 repas par année scolaire) pour une durée de 36 mois du 1 septembre 2019 au 7 juillet 2022.

Une publication a également été faite sur le site <http://www.marches-securises.fr> où les candidats pouvaient télécharger le dossier de consultation.

La date limite de remise des offres était fixée au 23 Avril 2019 à 12h.

L'ouverture des plis a été effectuée par la Commune dans sa séance du 30 Avril 2019 à 10h30.

Une seule offre a été déposée sur la plateforme par l'Association ADMR des Résidences de Vie.

Lors de l'analyse de la candidature, il a été constaté que le candidat a fourni la totalité des pièces demandées ; sa candidature est recevable à ce stade de la procédure.

Les Critères d'attribution étaient les suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 14 Mai 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de la préparation et livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de la Commune de la Guérinière, au candidat qui a présenté l'offre économiquement et qualitativement la plus avantageuse, soit l'Association ADMR des Résidences de Vie avec son sous-traitant la société « Restoria »,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **OBJET : Subvention à l'ADMR Sud'Île – n°2019-42**

Madame le Maire expose que l'ADMR Sud'Île, comme chaque année, sollicite une subvention. Pour 2019, elle s'élève à 5 146,36 €

Cette association de services de proximité auprès des personnes âgées/handicapées intervient sur la Commune depuis de nombreuses années.

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention correspondant à 100 % de la somme demandée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de verser à l'ADMR Sud'Île, une somme de 5 146,36 €
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES 2019 – n° 2019-43**

Madame le Maire rappelle que chaque année, la Commune, après examen des dossiers par la Commission Animation-Associations-Culture, verse une subvention aux associations culturelles et sportives, qui en font la demande et participent à la « vie » de la commune.

La Commission Animation-Associations-Culture du 24 avril 2019 propose de verser les subventions suivantes :

Théâtre Régional des Pays de la Loire	1 500€
Ile de Noirmoutier Triathlon	1 500€ dont 1 000€ pour l'épreuve et 500€ pour le club
Association Grandir Ensemble	300€
MFR Mouilleron Saint Germain (1 élève)	25 € par élève soit 25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote les subventions telles que mentionnées ci-dessus ;

Les crédits seront inscrits au budget de la Commune.

#### **OBJET : Acquisition de rambardes de roller-hockey pour la salle de sport – n° 2019-44**

Monsieur Dano rappelle qu'un bâtiment annexe à la salle de sport est en cours d'achèvement. Compte-tenu des aménagements de ce nouveau bâtiment, il est nécessaire de protéger et préserver la porte du local du matériel des écoles et les portes vitrées permettant d'accéder à la salle de sport par l'intermédiaire de ce bâtiment annexe.

Cette acquisition est rendue utile par le risque de casse existant avec la pratique du roller-hockey. Cependant l'acquisition de ce matériel reste suspendue à la poursuite de l'activité du club de roller-hockey pour la saison prochaine. Monsieur Dano précise également que le matériel proposé correspond à des normes spécifiques.

- Compte-tenu du devis présenté,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Le Conseil Municipal décide d'acquérir les rambardes de roller-hockey pour un montant de 9 154,00€ HT sous condition de la poursuite de l'activité du club de roller-hockey.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **OBJET : Acquisition d'un lamier en remplacement d'un taille-haie attelé à un tracteur – n° 2019-45**

Monsieur Dano rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré en mai 2018 pour l'acquisition d'une épareuse hydraulique (broyeur à bras attelé à un tracteur). Le matériel acheté permet notamment de compléter la gamme avec un lamier (taille-haie).

Compte-tenu de la vétusté du taille-haie Coup Eco Galax 4000 que la Commune possède actuellement, il est proposé que soit acquis un lamier qui s'adaptera sur l'épareuse hydraulique.

- Compte-tenu du devis présenté pour l'acquisition du lamier,
- Compte-tenu du devis présenté pour la reprise du Coup Eco Galax 4000,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Le Conseil Municipal décide d'acquérir le lamier Ferri 3600 pour un montant de 10 260,00€ HT et valide la reprise du Coup Eco Galax 4000 pour un montant de 3.000,00€

Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **OBJET : Travaux d'entretien des équipements d'accueil du public (Office National des Forêts) – n° 2019-46**

Monsieur Dano précise que La Commune de La Guérinière participe à l'entretien et subventionne une partie des équipements d'accueil mis en place par l'ONF.

Comme chaque année, un programme d'actions nous a été présenté. Pour 2019, il est le suivant : rue de la Marine, parking de la Court, Moulins de la Court, rue de la Noure. Il est proposé de retirer deux points qui concernent des travaux qui seront pris en charge par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier.

Le montant global actualisé s'élève à 11 880,00€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.
- Autorise Mme le Maire à inscrire la participation financière de 11 880,00€ TTC au budget 2019.

#### **OBJET : Attribution du marché pour l'étude de la circulation à La Guérinière – n° 2019-47**

Monsieur Dano rappelle que la Commission Voirie avait validé la réalisation d'une étude de la circulation à La Guérinière. Cette étude comprend deux secteurs : le secteur compris entre le carrefour-giratoire du Bonhomme jusqu'au carrefour-giratoire du Calvaire et le secteur de la rue de Chartran, de la rue du Petit Franc et de la rue de la Bouinière.

Cette étude de la circulation a pour objectifs :

- La sécurisation de la circulation ainsi que la fluidification en ajustant les sens de circulation, notamment afin d'éviter des circulations de transit parasites
- Accroître la sécurité routière au droit des équipements publics
- Améliorer la cohérence des vitesses réglementaires sur les différents quartiers (zone 30 notamment, voir création de zone de rencontre) et définir les points sur lesquels il conviendrait d'effectuer des aménagements à court, moyen et long terme
- Définir le maillage structurant de liaisons douces sur la commune et la pertinence de créer des doubles sens cyclables sur les voies à sens unique
- Prévoir les évolutions liées à l'offre de transports en commun
- Etudier les besoins en stationnement
- Vérifier la pertinence des accès aux parcs et poches de stationnement, l'adaptation de la réglementation et le mode de gestion du stationnement

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence lancé le mercredi 06 mars 2019 ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au mardi 26 mars 2019 à 12h00 ;

Vu le rapport d'analyse des offres transmis par le maître d'œuvre le vendredi 12 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de l'étude de la circulation à LA GUERINIERE, au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit le groupement SCALE / THIERRY GUILLET pour un montant de 19 750.00 € HT ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **OBJET : Travaux consorts GENDRON parcelle AH 314 – n° 2019-48**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le mardi 5 mars 2019, l'acquisition à l'amiable d'une partie de la parcelle cadastrée AH 314 (95m<sup>2</sup>) située rue de la Cloison.

Cette délibération prévoyait notamment la prise en charge par la Commune de la démolition d'une partie du garage et la reconstruction du pignon du garage.

Madame le maire précise également qu'une enveloppe budgétaire a été définie lors du vote du budget le mardi 09 avril 2019.

Compte-tenu du devis présenté,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis présenté pour un montant de 11 230,53€ HT.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **OBJET : Travaux de voirie – demande d'un fonds de concours (Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier) – n° 2019-49**

M. DANO, Adjoint à la Voirie, rappelle au Conseil Municipal l'inscription des travaux suivants au budget de la Commune :

- Travaux de création de trottoirs rue du Both et rue du Fier (tranche 2), dépense totale estimée à la somme de 64.000 € HT ;
- Travaux d'aménagement de la place des lauriers, dépense estimée à la somme de 134.000 € HT ;

Considérant le montant total de ces travaux - 198.000,00 € HT - M. DANO propose, comme les années précédentes, de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, un fonds de concours, fixé à 60.400 €, soit 30,51 % du montant HT des travaux précités, conformément au plan de financement ci-joint ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**OBJET : Budget SPIC « Camping Municipal de la Court » 2019 : Décision Modificative de crédits N°1 – n° 2019-50**

Monsieur Soulard rappelle les décisions postérieures au vote du budget primitif 2019 et concernant la délibération N° 2019-33 concernant la cession d'une licence IV de débit de boissons à la Commune pour la somme de 17.000€.

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants, Madame le Maire propose de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
<b>CHAP: 011 Charges à caractère général</b>				
Redevances pour concessions, licences	651	- 17 000,00		
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>-17 000,00</b>		<b>0,00</b>
<b>CHAP: 20 Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions et droits assimilés	2051	17 000,00		
<b>TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT</b>		<b>17 000,00</b>		<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
Approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Conseil Municipal est clos à 20h42.

Les pièces jointes sont consultables en mairie. Le Procès Verbal sera consultable en Mairie après sa validation par le Conseil Municipal.

Affiché le 22 mai 2019